

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL



Guide réalisé par la cellule es&st

Philippe Brillant et Elisabeth Festou

sous la responsabilité de Monique Fouilloux

Responsable de la délégation académique à l'enseignement technique – Daet

Table des matières

Préambule	1
Prévention/Santé/Sécurité/Sûreté.....	1
Comment parvenir à s’y retrouver entre les notions de S&ST – SST – es&st ?.....	2
Quels sont les objectifs de l’es&st ?.....	2
Qui est concerné par l'es&st ?.....	3
La cellule es&st.....	3
Quelle méthode mettre en œuvre pour enseigner la santé et la sécurité au travail ?.....	4
La démarche de projet auprès des élèves (extrait de la convention régionale)	4
La démultiplication des compétences en santé et sécurité au travail	5
OGELI : Outil de GEstion en Ligne des formations Santé et Sécurité au Travail	6
Comment participer à une action de formation proposée par la cellule es&st ?.....	8
Quelle est la différence entre la formation PSC1 et la formation SST ?.....	9
Synergie : accueillir, c’est prévenir.....	10
Des outils pour sensibiliser les apprentis et les nouveaux embauchés	10
Adresses utiles	12
Ressources pédagogiques et sites à consulter	12
Annexes : Fiches pratiques	13
Parcours des formations possibles.....	14
Fiche pratique PRP : prérequis en prévention	15
Fiche pratique SST : sauveteur secouriste du travail	16
Fiche pratique FSST : formateur en sauvetage secourisme du travail	17
Fiche pratique PRAP-IBC : prévention des risques liés à l’activité physique en industrie – bâtiment et commerce (IBC)	18
Fiche pratique FPRAP-IBC : formateur prévention des risques liés à l’activité physique en industrie – bâtiment et commerce (IBC).	19
Fiche pratique PRAP-2S : prévention des risques liés à l’activité physique en sanitaire et sociale (2S).....	20
Fiche pratique FPRAP2S : formateur prévention des risques liés à l’activité physique en sanitaire et sociale (2S).....	21
Fiche pratique FPRE : formateur en prévention des risques d’origine électrique	22
Fiche pratique R408 : prévention des risques liés au travail en hauteur (échafaudage sur pieds)	23

Préambule

Ce document a été élaboré par la cellule es&st de Poitiers dans le but de présenter les objectifs, la philosophie et le cadre dans lequel s'exerce l'enseignement de la santé et la sécurité au travail. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation de l'académie de Poitiers. Nous invitons également le lecteur à prendre connaissance de la richesse documentaire dans ce domaine à l'aide des liens Internet proposés dans ce guide. La prévention des risques professionnels constitue l'axe fort de cet enseignement et trouve sa place dans toutes les formations initiales du collège au lycée. Au-delà des référentiels de formation, c'est une véritable éducation à la prévention et une culture qu'il s'agit de promouvoir.

« Les 18-24 ans ont près de 2 fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés ». Quel que soit le métier, le taux d'accidents du travail est particulièrement élevé pour les jeunes et les nouveaux embauchés. (Source : statistiques annuelles d'accidents du travail de la CNAMTS).

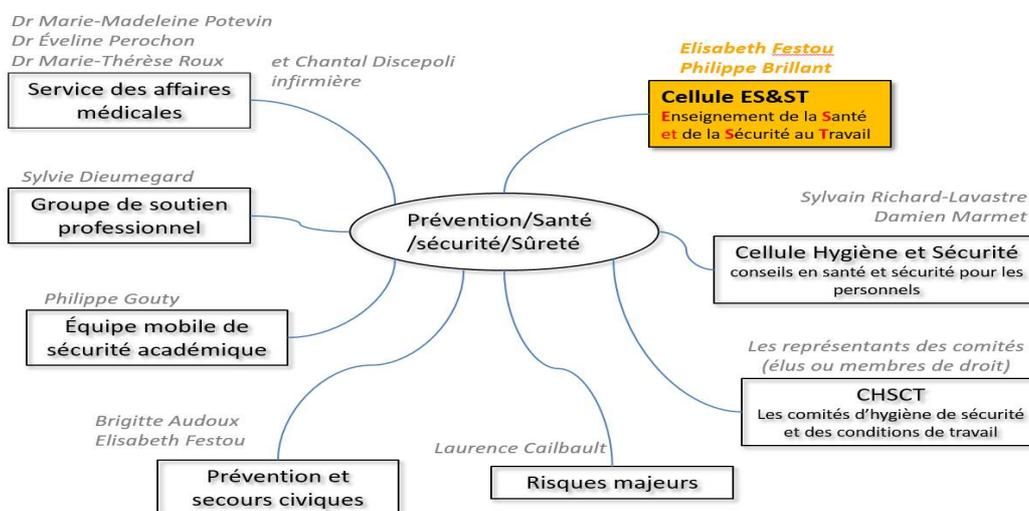
La préparation de diplômes professionnels comprend des stages ou des périodes de formation en entreprises. Les élèves, étudiants et apprentis doivent être formés à la démarche de prévention des risques professionnels au plus tôt : la première expérience professionnelle est déterminante pour commencer à appréhender les risques.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche a signé un accord de partenariat avec la Direction des Risques Professionnels de la Sécurité Sociale, décliné dans chaque académie par une convention régionale. Celle-ci a pour objet de renforcer l'enseignement de la santé et sécurité au travail en direction des différents apprenants de la voie professionnelle et technologique.

La cellule es&st coordonne notamment les dispositifs : Sauvetage Secourisme du Travail (SST) ; Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Industrie, Bâtiment et Commerce (PRAP IBC) ou en Sanitaire et Social (PRAP 2S) ; Pré Requis en Prévention (PRP) ; Habilitation électrique (PRE) ; Travail en hauteur (R408) ; Risques Biologiques (RB).

Prévention/Santé/Sécurité/Sûreté

Au sein de l'académie de Poitiers, il existe plusieurs entités distinctes qui s'intéressent à la prévention, à la santé, à la sécurité et à la sûreté au travail. La figure ci-dessous représente ces différentes entités ainsi que les personnes chargées de leur animation. Le présent guide est destiné à la compréhension de la place et du rôle de la cellule es&st.



➤ **Consulter** le site intranet de l'académie pour connaître le rôle des structures représentées ci-dessus.

Comment parvenir à s'y retrouver entre les notions de S&ST – SST – es&st ?

S&ST

S : la Santé ; & : et ; S : la Sécurité ; T : au Travail. Terme générique qui correspond à l'étude de la santé et la sécurité des travailleurs. D'une manière générale, la S&ST doit viser à :

- promouvoir et maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans tous les métiers ;
- prévenir les effets néfastes sur la santé des travailleurs dus à leurs conditions de travail ;
- protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé ;
- placer et maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs besoins physiques et mentaux ;
- adapter le travail aux hommes.

« SST »

S : Sauvetage ; S : Secourisme ; T : du Travail. Le SST est un dispositif de formation qui est piloté par l'INRS qui délivre une habilitation en direction d'organisme de formation et notamment à l'éducation nationale (accord cadre).

es&st

e : enseigner ; s : la santé ; & : et ; s : la sécurité ; t : au travail.

Quels sont les objectifs de l'es&st ?

L'enseignement de la santé et de la sécurité au travail concernent plusieurs objectifs :

- développer chez les jeunes (élèves ou apprentis et étudiants) qui suivent un enseignement professionnel ou technologique la capacité à appréhender, analyser et prévenir les risques professionnels ; cette capacité devient une composante de leur qualification (référentiels rénovés) ;
- adapter les compétences attendues et les contenus selon le **niveau de qualification professionnelle** visé par les apprenants (p. 6) ;
- former et maintenir les compétences des enseignants de domaines professionnels et techniques en concertation avec les IA-IPR et IEN-ET concernés conformément au cahier des charges du comité de pilotage.

La cellule **es&st** a pour rôle de promouvoir l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail auprès des élèves, apprentis et étudiants issus de la formation initiale dont la finalité est :

- de faire de chaque titulaire d'un diplôme professionnel un acteur de sa situation au travail avec des objectifs de sécurité, de santé d'efficacité au travail ;
- de considérer la santé et sécurité au travail comme une compétence à part entière du métier visé par le diplôme. L'enseignement de la santé sécurité au travail fait ainsi partie intégrante de la formation dispensée par les établissements.

Qui est concerné par l'es&st ?

- les inspecteurs de l'éducation nationale ont un rôle moteur, pour encourager l'intégration de l'es&st dans les enseignements, pour impulser des projets dans les établissements et pour promouvoir les formations proposées aux enseignants ;
- tous les acteurs de l'établissement ont vocation à s'impliquer dans la prévention des risques professionnels. Les enseignants doivent intégrer dans leurs pratiques pédagogiques les concepts et méthodes de la S&ST, notamment au travers de projets pédagogiques ;
- le chef d'établissement, le directeur (trice) délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) de l'établissement s'assurent que les conditions de l'enseignement sont adaptées et les équipements utilisés en conformité avec la réglementation. Ils incitent également les équipes pédagogiques à s'investir dans l'enseignement de la S&ST ;
- les services de santé de l'établissement et la vie scolaire peuvent aussi contribuer à la réussite des projets pédagogiques.

Enseignement professionnel

- en prévention santé environnement (PSE), les enseignants transmettent, conformément au programme de la discipline, les éléments fondamentaux : définitions, schéma d'apparition du dommage, principes généraux de prévention, démarche de prévention ;
- les autres enseignants du domaine professionnel forment les apprenants aux compétences de leur futur métier en y intégrant la S&ST et les démarches de prévention (observation de l'activité, repérage des dangers et proposition des mesures de prévention pour agir sur l'organisation du travail et améliorer le geste professionnel) ;
- les enseignants des domaines généraux peuvent appuyer la démarche et participer à des projets pédagogiques autour de la S&ST.

Enseignement général

- les enseignants des domaines généraux peuvent appuyer la démarche et participer à des projets pédagogiques autour de la S&ST.

La cellule es&st

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du **centre ouest** (CARSAT du centre-ouest), l'INRS, le rectorat de Poitiers et la région Poitou-Charentes sont signataires d'une **convention régionale** afin de mettre en œuvre l'es&st dans les EPLE et les CFA. **Un comité de pilotage** est constitué sous l'autorité du recteur de l'académie. Il est chargé de concevoir le dispositif de mise en œuvre, d'assurer le suivi et l'évaluation de l'action.

Le rectorat met à disposition les ressources humaines et matériels nécessaires au sein de la cellule es&st, qui est habilitée par l'INRS et la CARSAT centre-ouest, afin de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre de l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail. Cette cellule prépare le plan de formation en es&st, elle veille aux contenus pédagogiques délivrés et aux suivis des actions de formation inscrites au **plan académique de formation (PAF)**, elle assure la gestion administrative et le suivi financier du dispositif en direction des EPLE et des CFA.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes prioritaires se dégagent :

- **la sensibilisation et la formation**
 - des responsables d'établissements et des personnes ressources ;
 - des équipes pédagogiques (enseignants, formateurs, personnel, etc.) ;
 - des maîtres d'apprentissage et des maîtres de stage.

- **le réseau prévention de la Sécurité Sociale qui accompagne ces formations selon les deux niveaux :**
 - l'INRS forme des formateurs d'enseignants de la voie scolaire et de l'apprentissage ;
 - à leur tour, ces formateurs forment des enseignants dans le cadre des plans de formation académique ou régionaux, en collaboration avec les CARSAT.

Au terme de cette démultiplication (p. 6), la formation à la prévention revient aux enseignants face à leurs élèves, apprentis et étudiants.

- **le transfert de savoirs et savoir-faire à partir des enseignements délivrés en établissement vers les situations de travail en atelier et en entreprise.**

Le financement du dispositif es&st s'appuie sur la subvention de la CARSAT du centre-ouest (prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires et formateurs – achat de matériel pédagogique...) et la rétribution assurée par le rectorat des formateurs occasionnels ainsi que l'équivalent d'un temps plein couvert par trois personnes : *Elisabeth Festou, Philippe Brillant et Christiane Thibaud.*

➤ **site intranet de l'académie de Poitiers rubrique Santé et Sécurité au Travail, es&st.**

Quelle méthode mettre en œuvre pour enseigner la santé et la sécurité au travail ?

Mettre les apprenants en situation et les rendre acteurs de leur apprentissage est certainement la méthode la plus efficace, notamment au travers de mises en situations professionnelles intégrant la S&ST, et de projets pédagogiques laissant une part à l'initiative individuelle : observation et analyse de situations de travail réelles, participation des élèves à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER) d'un atelier pédagogique, réalisation de documents (fiches de postes, notices d'utilisation des machines en toute sécurité,...), réalisation d'un clip vidéo ou d'un montage de photos lié à la prévention dans le métier, etc.

La démarche de projet auprès des élèves (extrait de la convention régionale)

« Un moment essentiel de la formation est le transfert des savoirs et savoir-faire acquis en établissement sur des situations de travail réelles. Ce transfert est d'autant plus efficace que l'ensemble des acteurs est sensibilisé / formé et que tous s'impliquent de concert et en parfaite collaboration.

L'efficacité de la mise en place de projets pédagogiques dans les établissements est d'autant plus forte que ceux-ci sont portés par la direction de ces établissements, relayés par l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives et appuyés en entreprise par les tuteurs et maîtres d'apprentissage. La branche AT/MP (accident du travail/maladies professionnelles) a développé des outils « Synergie pédagogie » qui peuvent servir de support à ces projets pédagogiques. Les établissements peuvent aussi porter d'autres projets dans le même objectif d'améliorer l'approche des risques professionnels des apprenants quand ils sont confrontés à des situations de travail.

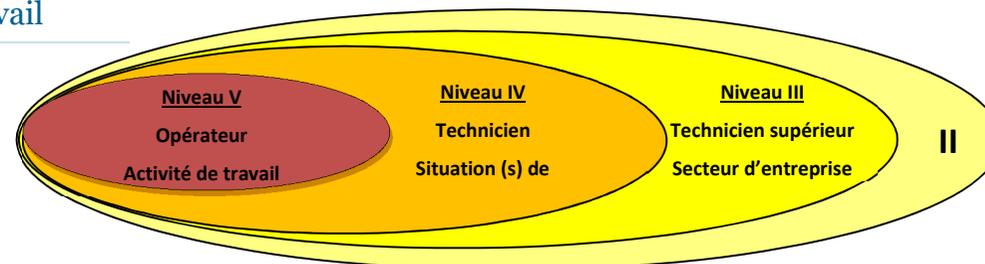
Toute idée de projet innovant peut être proposée par l'un des partenaires en comité de pilotage académique et donner lieu à des financements de la part de la CARSAT, dans le cadre de cette convention (concours vidéo, appels à projet, approches métiers...) »

L'enseignement des risques professionnels peut s'envisager avec des approches complémentaires :

- les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) ;
- l'enseignement de spécialité associé à l'enseignement de la PSE notamment en s'appuyant sur l'outil « Synergie » ;
- en équipe pédagogique en s'appuyant sur les compétences du référentiel ;
- l'analyse des risques par l'apprenant en période de formation en milieu professionnel (PFMP) avec la collaboration du tuteur ;
- le concours vidéo de l'INRS ;
- l'organisation de journée(s) dédiée(s) à l'es&st : olympiades, défis inter-établissements, forum, etc.

La démultiplication des compétences en santé et sécurité au travail

Les compétences attendues en Santé & Sécurité au Travail doivent tenir compte de la **qualification professionnelle** du **secteur d'activité** et du **niveau d'autonomie** du futur salarié dans l'entreprise. Ces trois critères à la base de la construction des référentiels, sont déclinés en champs d'application et niveaux de compétences dans un continuum de formation.



QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	COMPETENCES	LIMITES ET RESULTATS ATTENDUS
<p>OPERATEUR (CAP-BEP)</p> <p><i>L'évaluation des compétences en S&ST est limitée aux activités de travail et ne concerne que les activités réalisées en autonomie.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> * identifier les dangers de ses activités de travail * mettre en œuvre les mesures de protection collectives et individuelles disponibles * alerter en cas de situations dangereuses * adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> * utilisation d'outils simples d'observation (démarche d'identification des dangers) * application de principes généraux de prévention * formations "certificatives" : SST, PRAP, HE, CACES ...
<p><i>L'éducation à la santé est un pré requis à l'identification des dangers. Cependant, en milieu professionnel, certains dangers ne sont pas directement perceptibles et doivent faire l'objet d'une mise en évidence au cours de l'apprentissage d'un métier pour être repérés (électricité, produits toxiques, contraintes physiques...). La formation au SST généralisée en CAP garantit non seulement une intervention adaptée en cas d'accident, mais permet aussi de renforcer la notion d'atteintes à la santé en situation professionnelle.</i></p>		
<p>TECHNICIEN (BAC-PRO)</p> <p>Le champ d'autonomie est élargi à la situation de travail qui intègre le poste de travail ainsi que les activités professionnelles amont-aval et collatérales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * identifier et évaluer les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé de sa (ses) situation(s) de travail * proposer et hiérarchiser des mesures correctives de prévention * adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> * utilisation d'outils d'analyse des risques, du travail, d'accident. * formations "certificatives" : SST, PRAP, HE, CACES ...
<p><i>La capacité d'alerte développée en CAP-BEP en cas de situation dangereuse doit être enrichie à ce niveau par la capacité à être force de proposition pour supprimer ou réduire les risques.</i></p>		
<p>TECHNICIEN SUPERIEUR (BAC-PRO)</p> <p><i>Le champ d'intervention se situe au niveau d'un secteur d'entreprise, il prend en compte l'organisation du travail (conception, réalisation et validation des activités professionnelles).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> * identifier et évaluer les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé liés aux situations de travail en correction ou dès la conception * choisir des mesures de prévention, de protection ou les instructions pour les opérateurs * valider et mettre en œuvre des mesures de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> * maîtrise des outils d'analyse des risques, du travail et des accidents. Prise en compte de la réglementation et des normes en S&ST dans les projets de conception * formations "certificatives" : SST, PRAP, HE, CACES ...
<p><i>En fonction des parcours scolaires des étudiants, les compétences liées à la prévention de correction devront être acquises et complétées par la prévention de conception des situations, des équipements ou des lieux de travail. Un recentrage sur les grandes compétences à acquérir en fonction du niveau des diplômes permet d'articuler de façon plus adaptée la complémentarité entre Santé & Sécurité au Travail (enseignée et évaluée tout au long de l'apprentissage) et les formations certificatives garantissant un certain niveau d'intervention dans un contexte professionnel particulier.</i></p>		

OGELI : Outil de GEstion en LIgne des formations Santé et Sécurité au Travail

Cet outil national issu d'un partenariat INRS / Éducation nationale permet :

- le suivi de la validation des acquis et l'impression des attestations, pour les modules de formations Santé et Sécurité au Travail suivants : SST, PRAP, PRE, Travail en hauteur, CACES ;
- la traçabilité et l'édition d'attestations de formations. Il permet un suivi des formations tout au long du cursus de formation de l'apprenant et bientôt lors de sa vie professionnelle.

Pour accéder à la base de données OGELI, il faut avoir :

- pour les enseignants formateurs un identifiant et un mot de passe ;
- pour les chefs d'établissement ou les DDFPT (anciennement chefs de travaux) l'UAI et un mot de passe.

OGELI <http://www.esst-inrs.fr/gestion/>

- pour les inspecteurs un identifiant et un mot de passe.

OGELI <http://www.esst-inrs.fr/pilotage/>

Exemples de fenêtre d'accès pour les inspecteurs

« Parcours de formation proposé dans l'académie »

académie Poitiers		cliquez dans les cases pour afficher les ressources humaines						quitter
		chefs d'établissement			chefs de travaux			
tous établissements		pour des raisons de confidentialité l'affichage des codes est réservé aux correspondants						
		correspondants						
		Philippe BRILLANT E	Philippe BRILLANT E	Philippe BRILLANT E	Philippe BRILLANT E	Philippe BRILLANT E	Philippe BRILLANT E	
		Elisabeth FESTOU E	Elisabeth FESTOU E	Elisabeth FESTOU E				
				Catherine LANDRAUD E				
744 formateurs concernés par les PRP 349 à jour, soit 47%	5 formateurs ES&ST	6 formateurs de formateurs SST	2 formateurs de formateurs PRAP IBC	1 formateurs de formateurs PRAP 2S	14 formateurs de formateurs PRE	aucun formateur de formateur CACES	1 formateurs de formateurs TH	
	4 formateurs RB	1 formateurs MI	205 formateurs SST	75 formateurs IBC	30 formateurs 2S	452 formateurs PRE	4 formateurs CACES	48 formateurs TH
			PRP : 100 %	PRP : 99 %	PRP : 100 %	PRP : 20 %	PRP : 100 %	PRP : 51 %
formations PRP		en tout, 554 personnes ont les Pré Requis en Prévention						
personnels formés niveau de base	43 formés RB	1 formés MI	951 SST	227 IBC	31 2S	209 PRE	aucun formé CACES	6 TH
formations des élèves, étudiants et apprentis :		SST	IBC	2S	PRE	CACES	TH	
toutes formations de base:		SST	IBC	2S	PRE	CACES	TH	
		synthèse SST	synthèse IBC	synthèse 2S	synthèse PRE	synthèse CACES	synthèse TH	

Si vous n'avez plus vos identifiants, veuillez contacter le correspondant académique INRS de la cellule. Vous pouvez également télécharger le mode d'emploi pour une bonne utilisation de la base de données ou regarder le mode d'emploi au moyen de la vidéo mise à disposition.

« Visualisation des acteurs formés d'un établissement »

ANGOULEME - LGT/LP CHARLES A COULOMB

0160047P

Avenue Joachim Du Bellay
3P : 1369
.6000 ANGOULEME
05.45.61.83.00
05.45.61.83.28
ce.0160047P@ac-poitiers.fr
[Visiter le site web](#)

• Mme Viviane LEMBERT (DIR)
• Francis ORMEA (CDT)

formations en S&ST
suivant le diplôme préparé

107 personnes de cet établissement recensées dans OGELI
cliquez pour [mettre à jour](#) des informations ou [signaler une nouvelle personne](#)

61 personnes ressources en Santé et Sécurité au Travail
cliquez sur les cases de couleur : [formateur de formateurs](#), [formateur](#), [niveau de base](#) pour voir leur parcours et leur activité de formation

Pré Requis en Prévention	Sauvetage Secours en Travail	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique	Prévention des Risques électriques	conduite en sécurité	Travail en Hauteur (F)
aucun formateur PRP	aucun formateur de formateurs	aucun formateur de formateurs	2 formateurs de formateurs	aucun formateur de formateurs	aucun formateur de formateurs
16 personnes ont les PRP	2 formateurs	1 formateurs	53 formateurs	aucun formateur CACES	aucun formateur TH
	6 SST	10 PRAP	12 formés PRE	aucun formé CACES	aucun formé TH

formation des élèves et apprentis
cliquez sur les cases vertes pour voir les statistiques par année scolaire le volume des formations est à rapprocher du nombre de formateurs

SST	PRAP	préparations hab. élec.	aucune formation CACES	aucune formation TH
-----	------	-------------------------	------------------------	---------------------

[liste des diplômes préparés](#)

⚠ pour faciliter les nouvelles saisies il est INDISPENSABLE de [mettre à jour la liste des élèves](#) ⚠

Qui fait quoi sur OGELI ?

Il est indispensable de mettre à jour la base OGELI au sein de chaque établissement afin de rendre cet outil efficace. De la sorte l'outil OGELI permet aussi d'avoir une vue générale des personnes formées et constitue une aide précieuse pour mieux cerner les besoins de formations et les besoins en formateurs.

Pour mener cette tâche facilement et sans lourdeur il est important de déclarer les changements d'affectation des personnels ou des élèves 2 à 3 fois par an. Tous les acteurs peuvent participer à cette mise à jour. Toutefois le DDFPT a un rôle moteur pour le suivi des formations et la mise à jour de la base. L'accès à OGELI est illustré par le tableau ci-dessous.

Fonctions accessibles	Rôle des acteurs ES&ST sur OGELI						
	INRS	Cellule ES&ST	Chef d'EPL/Dir.CFA	IEN	DDFPT (chef de travaux)	Formateur de formateurs	Formateurs
Éditer une carte SST ou PRAP							
Éditer une attestation de formation							
Ouvrir ou clôturer une session de formation							
Accéder à l'ensemble des PV de son établissement							
Éditer un PV							
Valider un PV							
Fournir l'identifiant et le mot de passe							
Connaître les personnes répertoriées de l'établissement							

Formation à la prévention des risques d'origine électrique (PRE)

Les formateurs à la prévention des risques électriques ont accès à de nouvelles modalités d'ouverture de session de formation permettant pour la formation des élèves, des apprentis, des étudiants et des personnels d'établissements de :

- valider l'acquisition des connaissances théoriques et des compétences pratiques lors de la formation (en fonction des niveaux requis par diplôme) ;
- imprimer les attestations de formation correspondant aux acquis des élèves et permettant de préparer l'habilitation.

➤ **Un tutoriel est mis à la disposition des utilisateurs, en téléchargement direct dans OGELI.**

Comment participer à une action de formation proposée par la cellule es&st ?

Le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Les EPLE accompagnent, à leur niveau, l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail en proposant des actions de formation afin de mieux répondre aux besoins du terrain. En lien avec les inspecteurs et la cellule es&st des formations peuvent être planifiées sur une année scolaire ou de manière pérenne dans le cadre du projet d'établissement. Au niveau du plan académique de formation, on distingue trois grands groupes d'actions de formation qui peuvent être :

- d'initiative locale (FIL : demandes de formation de réseaux d'établissements ou d'établissements) qui s'appuient sur l'identification des besoins au plus près du terrain et se concrétisent par des réponses de proximité pour les établissements des premier et second degrés. Cette stratégie favorise la dynamique collégiale et fait l'objet d'une remontée des demandes via l'application « GAIA responsable » ;
- à candidature individuelle (offres de formation) qui favorisent le développement de compétences professionnelles dans les domaines disciplinaires, inter/pluridisciplinaires, transversaux et peuvent revêtir le caractère de formations diplômantes ou qualifiantes.
- « d'impulsion » (public désigné) qui ne font pas l'objet d'un appel à candidatures.

Un calendrier à connaître et à respecter. Exemple de périodes pour la préparation du PAF 2015/2016

Période	Offres de formation et stages à public désigné	Demandes de formation des établissements et des réseaux d'établissements
2 ^{ème} quinzaine de janvier 2015	Diffusion du cahier des charges aux inspecteurs, responsables de mission...	
La cellule es&st recueille les besoins en formation des inspecteurs et assure le suivi du maintien des compétences des formateurs		
Février 2015	Date limite de retour des propositions de formation	
Février- mars 2015		EPLE, réseaux : élaboration des demandes de formation et saisie dans GAIA responsable. Interventions-conseils de la référente FIL, à la demande des établissements
Mai 2015		Commission de validation des demandes (avis, observations...)
Le COPIL de la cellule arrête le plan de formation de la cellule en tenant compte des besoins et du montant de la subvention		
Fin juin		Retour des fiches aux établissements
Première quinzaine de juillet 2015	Mise en ligne du PAF et des PDF	

Précisions : pour les actions de formation d'initiative locale, il est indispensable que l'établissement transmette un mois et demi avant le début de la session de formation, à la Dafop et à la cellule es&st : les dates, la liste des participants et le nom du formateur proposé. Le cas échéant, la cellule es&st peut proposer des noms de formateurs.

Le formateur

Le formateur habilité par l'INRS et inscrit sur les listes académiques est responsable: de la demande d'ouverture d'une session de formation (via la plateforme OGELI), de la saisie des stagiaires, de l'animation des séquences pédagogiques, de l'évaluation des apprenants, de la réalisation du procès-verbal (PV) conformément à la réglementation en cours arrêtée par l'INRS ou la CARSAT du centre ouest. Les procès-verbaux (PV) doivent être produits sans correction manuscrite, avec le tampon de l'établissement et la signature du formateur. Ils sont obligatoirement envoyés à la cellule es&st, à l'adresse indiquée en dernière page de ce document.

La cellule es&st contrôle la conformité des PV avant de les valider via OGELI. C'est l'INRS qui édite et envoie les certificats de compétences directement au formateur qui aura en charge d'en assurer la remise auprès des intéressés.

Quelle est la différence entre la formation PSC1 et la formation SST ?

L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir, par son comportement, à la sécurité civile conformément aux textes réglementaires définis par le ministère de l'intérieur. Actuellement, à l'Education nationale, cette action de formation citoyenne se déroule sur une durée de 9 h et s'adresse essentiellement aux collégiens.

Pour les filières professionnelles, la formation SST est plus adaptée. A l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels ; ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise. Les techniques et les conduites à tenir décrites dans le guide des données techniques de l'INRS sont conformes aux recommandations nationales émanant du ministère de l'Intérieur

Afin de maintenir ses compétences le SST est tenu de participer à un **m**aintien et **a**ctualisation des compétences (MAC) de 7 h tous les 24 mois (4 h pour les élèves et apprentis issus de la formation initiale). Les titulaires d'une unité d'enseignement « PSC 1 » de moins de deux ans peuvent obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST). Pour cela, le formateur met en place, contractuellement avec le stagiaire, un protocole d'allègement de formation.

Le titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement «PSC 1», conformément à la réglementation en vigueur.

Synergie : accueillir, c'est prévenir.

Des outils pour sensibiliser les apprentis et les nouveaux embauchés

<http://www.esst-inrs.fr/synergie/>



Permettre au nouvel arrivant d'identifier au plus tôt les situations à risques est un élément essentiel de la démarche de prévention d'une entreprise. Synergie est un dispositif à destination des lycéens, des apprentis et des entreprises pour intégrer la prévention des risques dès la formation initiale et aider la personne accueillant un nouvel embauché à évaluer ses connaissances sur le sujet.

Diminuer les risques professionnels chez les jeunes arrivants

Avec l'objectif de diminuer les risques professionnels chez les nouveaux arrivants dans l'entreprise (nouvel embauché quel que soit son âge, intérimaire, jeune en stage ...), le dispositif pédagogique « Synergie » s'appuie sur deux volets :

1er volet : Synergie accueil



Synergie accueil est destiné aux tuteurs, supérieurs hiérarchiques, maîtres d'apprentissage qui accueillent un nouvel embauché. Ce dispositif permet de vérifier quels sont les acquis du nouvel embauché en matière de

santé et sécurité au travail et à repérer les connaissances complémentaires qui lui seront nécessaires. Il s'appuie pour cela sur des planches illustrées représentant des situations à risque.

2ème volet : Synergie pédagogie

Ce dispositif s'adresse aux enseignants de lycée professionnel ou de CFA (Centres de Formation d'Apprentis). Il est découpé en 2 parties :

- des ressources pédagogiques avec, essentiellement, des fiches de risques décrivant les différents risques rencontrés dans le secteur, les mesures de prévention qui peuvent être mises en place et les documents INRS auxquels se référer ;
- des supports d'observation pour aider le lycéen ou l'apprenti à repérer les situations à risque en entreprise : questionnaire adapté pour aider à repérer les dangers présents, grilles d'analyse des risques pour guider le jeune dans la recherche de mesures de prévention.

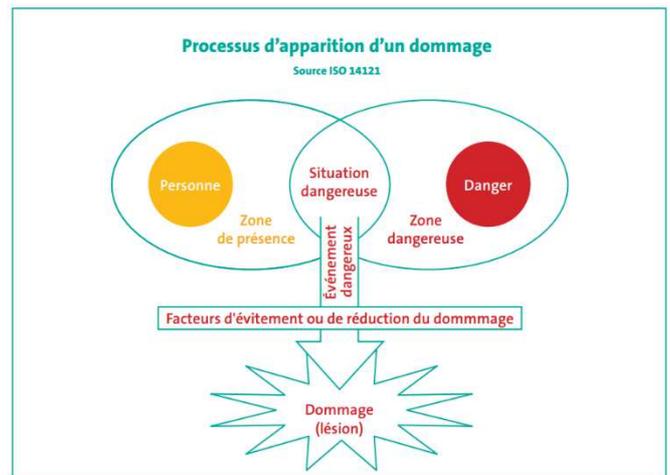
Exemple de planches illustrées :

Fiche risques

Risques liés à la manutention mécanique



Ce sont des risques d'accident liés à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance) et aussi à la circulation des engins de manutention. Les accidents dus à la manutention mécanique peuvent entraîner des dommages graves.



« Synergie accueil » disponible :

- Maintenance industrielle : http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/synergie-accueil-maintenance_2015.pdf
- BTP : http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/synergie_accueil_btp.pdf
- Logistique : http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/Synergie_accueil_logistique_web.pdf
- Réparation automobile : courant 2016

« Synergie pédagogie » disponible :

- Maintenance industrielle : http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/synergie-pedagogie-maintenance_2015.pdf
- BTP : courant 2016
- Logistique : courant 2016
- Réparation automobile : courant 2016
- Coiffure : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/pdf/V3-synergieCoiffure-WEB.pdf>

Adresses utiles

Adresse postale de la cellule es&st :

Rectorat de l'académie de Poitiers
DAET - Cellule ES&ST
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625 86022 Poitiers Cedex tél. : 05.16.52.65.03

Messagerie de la cellule es&st :

daet-esst@ac-poitiers.fr

Messagerie des correspondants :

philippe.brillant@ac-poitiers.fr
elisabeth.festou@ac-poitiers.fr

Ressources pédagogiques et sites à consulter

- ☞ ANACT : <http://www.anact.fr/>
- ☞ Assurance maladie risques professionnels : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>
- ☞ Bossons futé : <http://www.bossons-fute.fr/>
- ☞ Caisses régionales : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/liens-utiles.html>
- ☞ Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid93020/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail.html>
- ☞ INRS : <http://www.inrs.fr/>
 - Concours vidéo INRS : <http://www.esst-inrs.fr/concoursvideo2016>
 - Outils synergie : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>
 - Ressources INRS : <http://www.esst-inrs.fr/>
 - CNES&ST : www.esst-inrs.fr CNAMTS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>
 - Réseau Ressource Risque Biologique (3RB) : <http://www.esst-inrs.fr/3rb/>
- ☞ OPPBTP : <http://www.preventionbtp.fr/>
- ☞ Sites ES&ST académie de Poitiers: <http://ww2.ac-poitiers.fr/esst/>
- ☞ Travailler mieux : <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/>
- ☞ ...

Annexes : Fiches pratiques

- ☞ Parcours de formation OGELI

- ☞ PRP - Prérequis en Prévention 

- ☞ SST - Sauvetage Secourisme au Travail 

- ☞ FSST – Formation de formateur en Sauvetage Secourisme au Travail 

- ☞ PRAP IBC - Prévention des Risques liés aux Activités Physiques en Industrie Bâtiment Commerce 

- ☞ FPRAP IBC - Formation de formateur en Prévention des Risques liés aux Activités Physiques en Industrie Bâtiment Commerce 

- ☞ PRAP 2S - Prévention des Risques liés aux Activités Physiques en Sanitaire et Social 

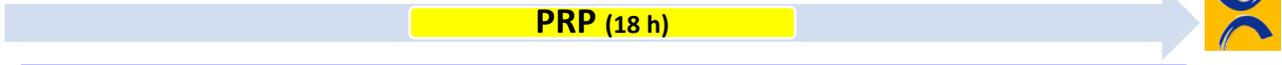
- ☞ FPRAP 2S - Formation de formateur en Prévention des Risques liés aux Activités Physiques en Sanitaire et Social 

- ☞ PRE - Prévention de Risques d'origine Electrique 

- ☞ R408 - Travail en hauteur sur échafaudage sur pieds 

Parcours des formations possibles

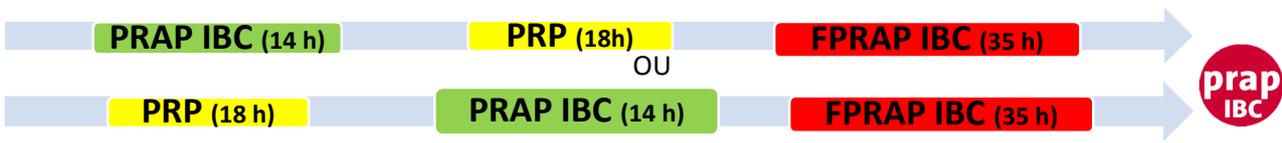
☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et je prépare les élèves, étudiants ou apprentis à un diplôme intégrant **la santé et la sécurité au travail je m'inscris en Prévention des Risques Professionnels**



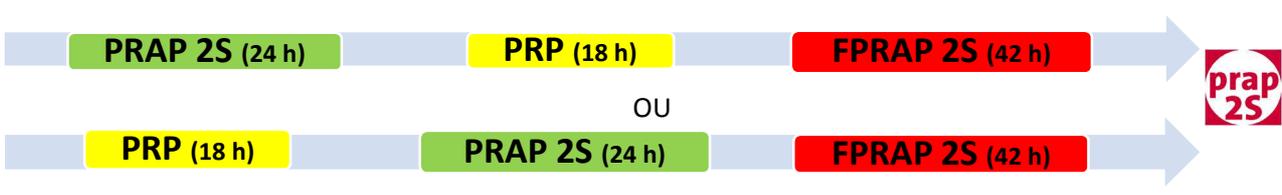
☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et souhaite devenir **Formateur en Sauvetage Secourisme du Travail**



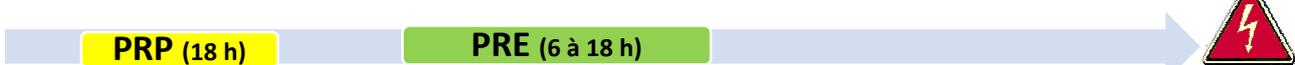
☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et souhaite devenir **Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Industrie – Bâtiment et Commerce**



☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et souhaite devenir **Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Sanitaire et Social**



☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et souhaite devenir **Formateur en Prévention des Risques d'origine Électrique**



☞ Je suis enseignant ou formateur de CFA et souhaite devenir **Formateur en prévention des risques liés au Travail en Hauteur (échafaudage sur pieds – R408)**



Précisions :

☞ le niveau de base peut être validé au cours d'une session encadrée par un formateur de l'établissement ou du CFA lors d'une session « élèves ou apprentis » ou « adultes » organisée par l'établissement ou dans le cadre du Plan Académique de Formation - P.A.F. - (« adultes » EPLE) ;

☞ la PRP est une formation commune à tous les parcours et se prépare dans le cadre du P.A.F ;

☞ un parcours peut-être réalisé sur 1 an, 2 ans ou 3 ans afin de valider un niveau de formateur

Fiche pratique **PRP** : prérequis en prévention



Objectifs pédagogiques

Transférer les compétences en santé & sécurité au travail inscrites dans les référentiels des diplômes :

- maîtriser l'approche par les risques : identification – évaluation – suppression des risques ;
- intégrer les approches complémentaires (démarche ergonomique, analyse d'accident...)
- mettre en œuvre des stratégies de démultiplication par niveaux et par filières afin d'intégrer la maîtrise des risques dans les enseignements ;
- sensibiliser les enseignants et formateurs à la sur-accidentabilité des jeunes au travail.

Public concerné

- enseignants préparant les élèves à l'obtention d'un diplôme de l'Éducation nationale intégrant dans son référentiel les compétences en santé & sécurité au travail ;
- formateurs de sauvetage secourisme du travail ou de prévention des risques liés à l'activité physique, formateurs CACES, formateurs "prévention des risques électriques" ou formateurs "prévention des risques liés au travail en hauteur).

Prérequis

- aucun.

Durée

- 18 heures en présentiel dont ½ journée d'observation et d'analyse de situations de travail en entreprise.

Effectif stagiaires

- 10 à 14 participants.

Dates

- arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Méthodes pédagogiques

- exposé interactif – travail en sous-groupes - observation et analyse de situations de travail - visite d'une entreprise observation et analyse d'un poste de travail.

Profils des intervenants

- formateurs en es&st – INRS ;
- intervenant de la CARSAT-centre-ouest ;
- autres.

Evaluation

- une attestation de formation est délivrée à l'issue de la participation à l'ensemble de la formation.

Supports

- site internet es&st ;
- collection INRS « enseigner la santé & la sécurité au travail ».

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr

Fiche pratique SST : sauveteur secouriste du travail



Objectifs pédagogiques

- intervenir face à une situation d'accident du travail ;
- mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise ou son établissement.

Public concerné

- élèves, étudiants et apprentis, préparant un diplôme de l'éducation nationale, conformément aux objectifs définis dans les accords nationaux pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail ;
- personnels des établissements (lycées, CFA, services généraux et administratifs).

Prérequis

- 15 ans dans l'année.

Durée

- 12 heures de face-à-face pédagogique.

Effectif stagiaires

- 4 à 10 participants par session. en dessous de 4 participants la formation n'est plus possible (réalisation de simulation d'accident). Au-delà de 10 participants (élèves, apprentis, étudiants), afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 15).

Dates

- public « élèves, étudiants et apprentis » : arrêtées par le chef d'établissement et le formateur ;
- public « personnels » : arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- public « élèves, étudiants et apprentis » : dans l'établissement ou le CFA de l'apprenant ;
- public « personnels » : arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 - être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail ;
- domaine de compétences 2 - être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Méthodes pédagogiques

- mises en situations - questionnement - exposé interactif – démonstration – atelier pratique – cas concret.

Profils des intervenants

- formateurs SST à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences de formateurs SST.

Documents de référence

- [INRS](#) : le guide de référence et le guide des données techniques et conduites à tenir SST.

Evaluation et certification

- réalisée en continue par le formateur SST qui a assuré la formation ;
- réalisée à partir de deux épreuves certificatives en vue d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Maintien et Actualisation des Compétences - MAC

- le certificat de SST est valable 24 mois. Pour prolonger la validité il faut que le SST suive une MAC :
 - public « élèves, étudiants et apprentis » : 4h de face-à-face pédagogique ;
 - Public « personnels » : 7 heures de face-à-face pédagogique.

SST et PSC1

- le titulaire du certificat de SST, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1), conformément à la réglementation en vigueur,
- les titulaires du certificat PSC 1 de moins de deux ans peuvent obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail après avoir suivi un protocole d'allègement de formation défini entre le formateur et le stagiaire.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr.

**Objectifs pédagogiques**

- être capable de préparer et d'animer une session de formation initiale ou de maintien et actualisation des compétences en SST conformément aux recommandations de l'INRS ;
- être capable d'évaluer un apprenant SST en formation initiale et un SST en formation au maintien et actualisation des compétences conformément aux recommandations de l'INRS.

Public concerné

- enseignant, non enseignant d'un EPLE ou formateur de CFA de l'académie de Poitiers.

Prérequis

- être titulaire
 - du certificat de SST en cours de validité ;
 - des prérequis en prévention (PRP) ;
 - s'engager à assurer la formation des élèves, étudiants ou apprentis.

Durée

- 48 heures minimum.

Effectif stagiaires

- 6 à 12 participants maximum si la formation est assurée par un seul formateur de formateurs ;
- 15 stagiaires maximum si la formation est assurée par deux formateurs de formateurs.

Dates

- arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 - accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST, intégré à sa démarche de prévention des risques professionnels ;
- domaine de compétences 2 - concevoir, organiser, animer, et évaluer une action de formation SST.

Méthodes pédagogiques

- mises en situations – atelier pratique – cas concret – travail individuel et en sous-groupe.

Profils des intervenants

- formateurs de formateurs formés par l'INRS et à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences.

Documents de référence

- **INRS** : guide de référence - guide des données techniques et conduites à tenir SST.

Evaluation et certification

- formative ;
- certificative réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation :
 - rédiger un projet de formation SST à partir d'un scénario donné ;
 - mise en situation pédagogique du futur formateur SST, suivie d'un échange entre l'évaluateur et l'apprenant.

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- le certificat de FSST est valable 36 mois. Pour prolonger la validité il faut que le FSST suive une MAC de 21 heures tous les 36 mois (ou 14 heures tous les 24 mois E.N.).

Passerelle formateur PSC vers formateur SST

- de formateur PSC vers FSST : être titulaire du certificat de formateur PSC à jour de sa formation continue et de la PRP. Suivre le protocole d'allègement de formation proposé par l'entité de formation.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.f

Fiche pratique **PRAP-IBC** : prévention des risques liés à l'activité physique en industrie bâtiment et commerce (IBC)



Objectifs pédagogiques

- rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Public concerné

- élèves, étudiants et apprentis, préparant un diplôme de l'éducation nationale, conformément aux objectifs définis dans les accords nationaux pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail ;
- personnels des établissements titulaires du SST (lycées, CFA, services généraux et administratifs).

Prérequis

- 14 ans dans l'année.

Durée

- public « élèves, étudiants et apprentis » : 12 heures minimum si ils suivent un enseignement en PSE (Prévention, Santé, Environnement) ;
- public « personnels » : 14 heures minimum.

Effectif stagiaires

- public « élèves, étudiants et apprentis » : 15 participants maximum par session ;
- public « personnels » : 12 participants maximum par session.

Dates

- public « élèves, étudiants et apprentis » : arrêtées par le chef d'établissement et le formateur ;
- public « personnels » : arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- public « élèves, étudiants et apprentis » : dans l'établissement ou le CFA de l'apprenant ;
- public « personnels » : arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
- domaine de compétences 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- domaine de compétences 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise/son établissement.

Méthodes pédagogiques

- mises en situation - questionnement - exposé interactif – études de cas – atelier pratique ...

Profils des intervenants

- formateurs PRAP IBC à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences inscrites sur la liste des formateurs académiques.

Documents de référence

- **INRS** : le référentiel d'activités PRAP IBC - le référentiel de compétences PRAP IBC - le référentiel de certification et grille de certification PRAP IBC – le guide des données techniques et conduites à tenir PRAP IBC.

Evaluation et certification

- réalisée par le formateur PRAP IBC qui a assuré la formation au moyen des documents définis par l'INRS ;
- réalisée en continue au cours de la formation, uniquement si l'apprenant a suivi la totalité de la session ;
- réalisée à partir d'épreuves certificatives en vue d'obtenir le certificat d'acteur PRAP IBC.

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- public « personnels » : le certificat « PRAP IBC » est valable 24 mois. Pour prolonger la validité il faut suivre un MAC de 7 heures minimum.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr

Fiche pratique **FPRAP-IBC** : formateur prévention des risques liés à l'activité physique en industrie – bâtiment et commerce (IBC).

Objectifs pédagogiques

- dispenser la formation PRAP IBC de base aux élèves, étudiants, apprentis et personnels des établissements d'enseignement afin qu'ils acquièrent les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.

Public concerné

- personnels des EPLE et formateurs de CFA ;
- s'engageant à assurer la formation d'élèves, étudiants et apprentis en PRAP ;
- ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme.

Prérequis

- être titulaire du certificat acteur PRAP IBC ;
- justifier de la formation aux prérequis en prévention (PRP).

Durée

- 35 heures minimum.

Effectif

- 10 participants maximum si la formation est assurée par un seul formateur de formateurs PRAP ;
- 15 participants maximum si la formation est assurée par deux formateurs de formateurs PRAP.

Dates

- arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 : être capable d'élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement ;
- domaine de compétences 2 : être capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action ;
- domaine de compétences 3 : être capable d'organiser, animer et évaluer une formation-action.

Méthodes pédagogiques

- mises en situation - questionnement - exposé interactif – jeu de rôle – atelier pratique.

Profils des intervenants

- formateur(s) de formateurs PRAP IBC à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences inscrits sur la liste des formateurs académiques.

Documents de référence

- **INRS** : le guide de référence – le guide des données techniques et conduites à tenir PRAP IBC.

Evaluation et certification

- réalisée par le formateur PRAP IBC qui a assuré la formation au moyen des documents définis par l'INRS ;
- réalisée en continue au cours de la formation, uniquement si l'apprenant a suivi la totalité de la session ;
- réalisée à partir d'épreuves certificatives en vue d'obtenir le certificat de formateur PRAP IBC.

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- le certificat « Formateur PRAP IBC » est valable 24 mois. Pour prolonger la validité il faut suivre une MAC de 14 heures minimum.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr

Fiche pratique PRAP-2S : prévention des risques liés à l'activité physique en sanitaire et sociale (2S)

Objectifs pédagogiques

- rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Public concerné

- élèves, étudiants et apprentis, préparant un diplôme de l'éducation nationale, conformément aux objectifs définis dans les accords nationaux pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail ;
- personnels des établissements (lycées, CFA) désireux de devenir formateur PRAP 2S.

Prérequis

- 14 ans dans l'année.

Durée

- 24 heures minimum.

Effectif

- 6 à 12 participants par session. Au-delà de 12 participants (élèves), prévoir d'augmenter le temps de formation d'1heure par participant ou assurer la session à 2 formateurs. Les groupes sont limités à 18 participants maxi par session.

Dates

- public « élèves, étudiants et apprentis » : arrêtées par le chef d'établissement et le formateur ;
- public « personnels » : arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- public « élèves, étudiants et apprentis » : dans l'établissement ou le CFA de l'apprenant ;
- public « personnels » : arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
- domaine de compétences 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- domaine de compétences 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

Méthodes pédagogiques

- mises en situation - questionnement - exposé interactif – études de cas – atelier pratique ...

Profils des intervenants

- formateurs PRAP 2S à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences inscrits sur la liste des formateurs académiques.

Documents de référence

- INRS : le référentiel d'activités PRAP 2S - le référentiel de compétences PRAP 2S - le référentiel de certification et grille de certification PRAP 2S – le guide des données techniques et conduites à tenir PRAP 2S.

Evaluation et certification

- réalisée par le formateur PRAP 2S qui a assuré la formation au moyen des documents définis par l'INRS ;
- réalisée en continue au cours de la formation, uniquement si l'apprenant a suivi la totalité de la session ;
- réalisée à partir d'épreuves certificatives en vue d'obtenir le certificat d'acteur PRAP 2S.

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- public « personnels » : le certificat « PRAP 2S » est valable 24 mois. Pour prolonger la validité il faut suivre une MAC de 7 heures minimum.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr

Fiche pratique FPRAP2S : formateur prévention des risques liés à l'activité physique en sanitaire et sociale (2S)

**Objectifs pédagogiques**

- dispenser la formation PRAP 2S de base aux élèves, étudiants, apprentis et personnels des établissements d'enseignement afin qu'ils acquièrent les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.

Public concerné

- personnels des établissements et enseignants de STMS ou de biotechnologies intervenant auprès d'élèves de bac pro ASSP structure, domicile, CAP petite enfance, MCAD, éventuellement bac pro SPVL (lycées, CFA).

Prérequis

- être titulaire du certificat acteur PRAP 2S de l'INRS à jour ;
- justifier de la formation aux prérequis en prévention (PRP).

Durée

- 42 heures minimum.

Effectif

- 10 participants maximum si la formation est assurée par un seul formateur de formateurs PRAP ;
- 15 participants maximum si la formation est assurée par deux formateurs de formateurs PRAP.

Dates

- arrêtées par l'équipe pédagogique académique en lien avec la cellule es&st et la division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Lieu

- arrêté par l'équipe pédagogique académique en lien avec les chefs d'établissements, la cellule es&st et la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (Dafop).

Compétences visées

- domaine de compétences 1 : être capable d'élaborer un projet de formation-action PRAP 2S intégré à la démarche de prévention de l'établissement ;
- domaine de compétences 2 : être capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action ;
- domaine de compétences 3 : être capable d'organiser, animer et évaluer une formation-action.

Méthodes pédagogiques

- mises en situation - questionnement - exposé interactif – jeu de rôle – atelier pratique.

Profils des intervenants

- formateur(s) de formateurs PRAP 2S à jour de la formation de maintien et actualisation des compétences inscrits sur la liste des formateurs académiques.

Documents de référence

- **INRS** : le référentiel d'activités PRAP 2S - le référentiel de compétences PRAP 2S - le référentiel de certification et grille de certification PRAP 2S – le guide des données techniques et conduites à tenir PRAP 2S.

Evaluation et certification

- réalisée par le formateur de formateur PRAP 2S qui a assuré la formation au moyen des documents définis par l'INRS ;
- réalisée en continue au cours de la formation, uniquement si l'apprenant a suivi la totalité de la session ;
- réalisée à partir d'épreuves certificatives en vue d'obtenir le certificat de formateur PRAP 2S.

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

- le certificat « Formateur PRAP 2S » est valable 24 mois. Pour prolonger la validité il faut suivre une MAC de 14 heures minimum.

Contacts : Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr et Philippe.brillant@ac-poitiers.fr.

Fiche pratique FPRE : formateur en prévention des risques d'origine électrique



Objectifs pédagogiques

- transférer les compétences en fonction du niveau d'habilitation requis par le diplôme ;
- mettre à niveau les enseignants sur les risques d'origine électrique.

Public concerné

- enseignants et formateurs préparant à l'obtention d'un diplôme de l'éducation nationale répertorié dans le référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique.

Prérequis

- notions d'électricité. Connaissances des phénomènes électriques ;
- être titulaires des prérequis en prévention (PRP).

Durée en recyclage

- 12 heures.

Effectif

- 10 à 15 participants.

Dates

- les dates sont communiquées en décembre pour l'année civile suivante.

Contenus

- sensibiliser les enseignants et formateurs à la sur-accidentabilité des jeunes au travail ;
- situer la formation dans le contexte national du partenariat pour l'es&st ;
- traiter l'approche par les risques : processus d'apparition d'un dommage - évaluation des risques - principes généraux de prévention - fréquence et gravité des accidents - facteurs aggravants ;
- appréhender les responsabilités de l'enseignant ;
- présentation de la norme NF C 18-510 ;
- le référentiel éducation nationale de formation à la prévention des risques d'origine électrique ;
- les habilitations requises en fonction des diplômes ;
- évaluation des élèves ;
- kit matériel.

Méthodes pédagogiques

- observation et analyse de situations concrètes ;
- scénarios et séquences pédagogiques ;
- QCM.

Profils des intervenants

- enseignants de l'académie spécialisés sur l'habilitation électrique (HE) ;
- ces intervenants sont identifiés par l'INRS comme formateurs de formateurs PRE.

Evaluation

- participer à l'ensemble des journées ;
- QCM de validation ;
- une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Documents de référence

- **arrêté du 19 avril 2012: normes d'installation** intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs ;
- **arrêté du 26 avril 2012:** relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution ;
- **juin 2013 : référentiel de formation** de prévention aux risques électriques.

Contacts : Philippe.brillant@ac-poitiers.fr - Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr

Fiche pratique **R408** : prévention des risques liés au travail en hauteur (échafaudage sur pieds)



Objectifs pédagogiques

- transférer les compétences en montage, utilisation et démontage des échafaudages sur pieds ;
- sensibiliser les élèves à la sécurité au travail dans le cadre du travail en hauteur.

Public concerné

- élèves préparant à l'obtention d'un diplôme de l'éducation nationale intégrant des compétences requises pour des travaux en hauteur et répertorié dans les listes du bulletin officiel.

Prérequis

- connaissance en prévention des risques professionnels ;
- connaissance du référentiel du diplôme.

Durée de formation recommandée pour les élèves

Diplômes	Niveaux de compétence			Partie théorique	Partie pratique
	3	4	5		
Bac Pro et BP (réalisation)	☒	☒	☒	3 j	4 j
Bac Pro, BP, MC 4 (réalisation)		☒	☒	3 j	3 j
CAP – BEP – MC 5 (réalisation)	☒		☒	3 j	1 j
Bac Pro et BTS (étude)			☒	3 j	2 j

Effectif

- 10 à 12 participants.

Lieu

- à définir avec l'intervenant et l'établissement d'accueil.

Contenus

- sensibiliser les enseignants et formateurs à la sur-accidentabilité des jeunes au travail ;
- situer la formation dans le contexte national du partenariat pour l'es&st ;
- traiter l'approche par les risques : processus d'apparition d'un dommage - évaluation des risques - principes généraux de prévention - fréquence et gravité des accidents. facteurs aggravants ;
- appréhender les responsabilités de l'enseignant ;
- formation pratique de montage, utilisation, démontage et maintenance d'échafaudages ;
- identifier les compétences du travail en hauteur dans le référentiel du diplôme ;
- élaborer une évaluation des élèves ;
- kit matériel.

Méthodes pédagogiques

- les connaissances sont dispensées en enseignement professionnel sur toute la période de formation initiale et sont l'objet d'évaluations ;
- observation et analyse de situations concrètes ;
- travail en groupes ;
- activités pratiques avec tout le matériel pour les échafaudages sur pieds ;
- scénarios et séquences pédagogiques ;
- QCM.

Profils des intervenants

- enseignant(s) de la spécialité ou de l'établissement ayant suivi le recyclage ;
- ces intervenants sont identifiés par l'INRS comme formateurs de formateurs PRE.

Documents de référence

- BO N°46 du 13 décembre 2012 arrêté du 8-11-2012.
- INRS : ED75 Fiche pratique recommandation générales pour le bâtiment
- INRS : ED75 Fiche pratique Prévention chutes - ED801 : Plateformes élévatrices de personnels.
- INRS : INRS : ED6110 Fiche pratique Prévention chutes de hauteur (OPPBTP-CARSAT_INRS).

Évaluation

- participer à l'ensemble des journées ;
- QCM de validation ;
- une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Contact : Philippe.brillant@ac-poitiers.fr et Elisabeth.festou@ac-poitiers.fr

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE DIPLÔMES PROFESSIONNELS CONCERNÉES PAR LA FORMATION PORTANT SUR
LE TRAVAIL EN HAUTEUR**NOR : MENE1238986A arrêté du 8-11-2012 - J.O. du 23-11-2012**

Groupe I : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation)

Spécialités de baccalauréat professionnel

- Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ;
- Technicien d'études du bâtiment, option B : assistant en architecture ;
- Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse ;
- Ouvrages du bâtiment : métallerie ;
- Travaux publics.

Spécialités de brevet professionnel

- Métiers de la pierre.

Spécialités de certificat d'aptitude professionnelle

- Serrurier-métallier ;
- Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;
- Tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration ;
- Couvreur.

Mention complémentaire de niveau V

- Zinguerie.

Mention complémentaire de niveau IV

- Peinture décoration.

Spécialités de brevet d'études professionnelles

- Réalisations du gros-œuvre ;
- Réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;
- Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment ;
- Aménagement finition ;
- Travaux publics.

Groupe II : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 4 et en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation et réception)

Spécialités de brevet professionnel

- Couvreur ;
- Construction d'ouvrages en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;
- Serrurerie-métallerie.

Mention complémentaire de niveau IV

- Technicien en énergies renouvelables.

Groupe III : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 3 et en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation et montage)

Spécialités de certificat d'aptitude professionnelle

- Maçon ;
- Constructeur en béton armé du bâtiment ;
- Constructeur en ouvrages d'art ;
- Peintre-applicateur de revêtement.

Groupe IV : diplômes professionnels concernés par la formation définie en annexes 3, 4, 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation, réception et montage)

Spécialité de baccalauréat professionnel

- Aménagement et finition du bâtiment.

Spécialités de brevet professionnel

- Peinture revêtement.

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE DIPLÔMES PROFESSIONNELS CONCERNÉES PAR LA FORMATION PORTANT SUR
LE TRAVAIL EN HAUTEUR**Version consolidée au 25 août 2015 : NOR: MENE1517591A**

Groupe I : spécialités de diplômes professionnels concernées par la formation définie en annexe 5 de la recommandation R. 408 de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage) :

- Brevet d'études professionnelles bois option construction bois ;
- Certificat d'aptitude professionnelle charpentier bois ;
- Certificat d'aptitude professionnelle constructeur bois ;
- Certificat d'aptitude professionnelle menuisier installateur.

Groupe II : diplômes professionnels concernés par la formation définie en annexes 3, 4, 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (montage, réception et utilisation d'un échafaudage) :

- Baccalauréat professionnel technicien constructeur bois ;
- Brevet professionnel charpentier bois.